



OIAC

**Organe consultatif sur les questions
administratives et financières**

Trente-quatrième session
27 – 29 mai 2013

ABAF-34/1
29 mai 2013
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DE L'ORGANE CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

1. Ouverture de la session

- 1.1 La trente-quatrième session de l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières ("l'Organe consultatif"), convoquée par sa présidente, Mme Mary B. Rios, s'est tenue du 27 au 29 mai 2013. Elle a réuni les experts suivants : M. Artur Brunner, M. Teddy Ceke, M. Mahmoud Esfahaninejad, M. Subhash Garg, Mme Sakiko Hayakawa, M. Vladimir A. Iosifov, M. Mohamed Louati, M. Milan Kerber, M. Hervé-Adrien Metzger et M. Jiang Bo.
- 1.2 La liste des documents présentés à l'Organe consultatif pour cette session est jointe en annexe au présent rapport.
- 1.3 Le Directeur général du Secrétariat technique ("le Secrétariat") de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ("l'OIAC") a souhaité la bienvenue aux membres de l'Organe consultatif, en particulier à son nouveau membre, M. Jiang Bo. S'agissant de l'ordre du jour de la présente session, le Directeur général a noté que l'Organe consultatif devait traiter plusieurs questions importantes, notamment les états financiers de l'OIAC pour 2012, le rapport du Bureau du contrôle interne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (EC-72/DG.2 C-18/DG.3 du 2 avril 2013) et le document sur l'application en 2012 des recommandations contenues dans le rapport du Bureau du contrôle interne pour 2011 (EC-72/DG.3 du 2 avril 2013).
- 1.4 En ce qui concerne les états financiers, le Directeur général a informé les membres de l'Organe consultatif que l'OIAC avait reçu un avis sans réserve sur la conformité de ses deuxièmes états financiers avec les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS). Le rapport final du Commissaire aux comptes n'est pas terminé et ne peut donc être présenté à cette session, mais le Commissaire aux comptes en présentera les premières constatations.
- 1.5 S'agissant du rapport annuel du Bureau du contrôle interne, le Directeur général a noté que les recommandations qui y figurent avaient été dûment prises en considération par les divisions concernées du Secrétariat, en particulier les recommandations fondamentales. Le taux cumulatif d'application des recommandations du Bureau du contrôle s'élevait à 85 % fin 2012, contre 84,2 % fin 2011.



- 1.6 Le Directeur général a informé l'Organe consultatif que le nouveau Bureau des stratégies et des politiques fonctionnait dans le cadre d'un nouveau mandat qui inclut la préparation du plan à moyen terme. Cette année, l'Organisation procédera à une brève mise à jour du plan à moyen terme actuel et préparera, en parallèle au projet de budget-programme pour 2015, un plan à moyen terme entièrement révisé qui tiendra compte des recommandations formulées par la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, et offrira une perspective à plus long terme.
- 1.7 Le Directeur général a indiqué que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies avait conclu un accord de transfert avec l'OIAC, qui a été signé par les deux parties.
- 1.8 Bien que le projet de budget-programme pour 2014 ne figure pas à l'ordre du jour de cette session de l'Organe consultatif, le Directeur général a indiqué que le Secrétariat en finalisait la préparation et qu'il pourrait être examiné lors de la prochaine session de l'Organe consultatif. Le Directeur général entend présenter un budget réaliste qui couvrira les activités des programmes existants et nouveaux de l'Organisation, tout en prenant en compte la situation financière actuelle des États parties.
- 1.9 Le Directeur général a indiqué que le Secrétariat préparait un document informel sur le rôle de dépositaire de connaissances de l'OIAC, qui sera présenté aux États parties à la mi-juin. Ce document repose sur un concept pluridimensionnel et comportera les volets ci-après : recherche, dialogue, formation et renforcement des capacités. Il comprendra des détails sur l'initiative visant à créer un centre de formation et de recherche; quelques-uns des éléments liés au centre seront intégrés dans le projet de budget-programme pour 2014.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'Organe consultatif a **adopté** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du vice-président de l'Organe consultatif.
4. Examen du rapport de la session précédente.
5. État de la performance financière pour l'exercice 2013 (premier trimestre de 2013).
6. États financiers de l'OIAC et rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.
7. Rapport du Bureau du contrôle interne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

8. Questions diverses.
9. Prochaine session et ordre du jour.
10. Adoption du rapport.

3. **Élection du vice-président de l'Organe consultatif**

Au titre de l'article 4 de son règlement intérieur (annexe 2 du document ABAF-27/1 du 3 septembre 2009 et Corr.1 du 15 octobre 2009), l'Organe consultatif **a réélu** à sa vice-présidence M. Mahmoud Esfahaninejad pour une période d'un an.

4. **Examen du rapport de la session précédente**

- 4.1 À propos du paragraphe 4.3 du rapport de sa trente-troisième session (ABAF-33/1 du 30 août 2012), l'Organe consultatif **a noté** que le programme de travail du Bureau du contrôle interne pour 2011 avait donné lieu à 13 rapports finals contenant au total 71 recommandations, dont 18 étaient appliquées en août 2012. L'Organe consultatif a encouragé le Directeur général à mettre en œuvre les recommandations en temps opportun. L'Organe consultatif a été informé qu'en 2012, le Bureau du contrôle interne a continué de mener des exercices trimestriels de suivi de l'état de l'application de ses recommandations et de présenter des rapports trimestriels au Directeur général et au Conseil de direction. En ce qui concerne les 71 recommandations qui ont été formulées en 2011, 57 étaient pleinement appliquées au 31 décembre 2012, soit un taux d'application de 80,3 %.
- 4.2 À propos du paragraphe 4.4 du document ABAF-33/1, l'Organe consultatif **a examiné** la recommandation concernant la nécessité d'un Directeur de l'informatique au sein du Secrétariat. L'Organe consultatif avait précédemment recommandé que le Secrétariat envisage de réformer l'actuel Sous-comité directeur des services d'information en réexaminant son mandat et ses procédures de travail, dans l'objectif de classer par ordre de priorité l'affectation des ressources informatiques afin d'améliorer l'efficacité de ce sous-comité. L'Organe consultatif a été informé qu'une liste de tous les projets informatiques envisagés avait été dressée par le Directeur de l'informatique avec l'assistance d'un groupe restreint de fonctionnaires du Secrétariat, et que la priorité de tous les projets avait été définie. Afin que le Service des technologies de l'information et des communications puisse procéder à une affectation optimale des ressources, le Directeur de l'informatique et le groupe restreint tiennent à jour la liste des projets et des priorités, si besoin est, et la soumettent au Sous-comité directeur des services d'information pour examen des recommandations, puis approbation ultérieure par le Directeur général. L'Organe consultatif **s'est interrogé** sur la valeur ajoutée du sous-comité dans le cadre du nouvel arrangement, et **a recommandé** de se pencher sur le rôle et le maintien en existence du sous-comité, dans l'objectif de prévenir un possible conflit d'autorité et de rationaliser le nombre de niveaux hiérarchiques et de groupes de travail. En outre, l'Organe consultatif **a recommandé** d'officialiser l'existence du groupe restreint de fonctionnaires du Secrétariat et de lui définir un mandat afin de mettre en place une structure efficace de prise de décisions tenant compte des besoins de toutes les unités de l'OIAC.

- 4.3 À propos du paragraphe 5.7 du document ABAF-33/1, l'Organe consultatif avait été informé que les fonds versés sous la forme de contributions volontaires n'incluaient pas d'élément permettant le recouvrement des dépenses d'appui aux programmes. Compte tenu des impératifs supplémentaires concernant l'examen de certaines contributions volontaires et l'établissement de rapports y relatifs, l'Organe consultatif avait recommandé que soit étudiée la possibilité d'officialiser le recouvrement des dépenses d'appui conformément aux pratiques suivies par certaines organisations du système des Nations Unies. L'Organe consultatif a été informé que des dépenses d'appui aux programmes d'un montant de 7 % seront incluses à l'avance dans les crédits budgétisés pour les activités des programmes financées au moyen de contributions volontaires. L'Organe consultatif **a recommandé** d'officialiser les lignes directrices relatives au recouvrement des dépenses d'appui ainsi que des lignes directrices relatives à l'affectation et à l'utilisation des contributions recueillies.
- 4.4 À propos du paragraphe 6.4 du document ABAF-33/1, qui concerne la politique de voyage, l'Organe consultatif a été informé que la politique de voyage révisée entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2013; le seuil ouvrant droit à la classe affaires passera de 9 heures de voyage à 11 heures.
- 4.5 À propos du paragraphe 6.8 du document ABAF-33/1, concernant le niveau des effectifs dans la catégorie des agents des services généraux associé au programme de travail de 2013, l'Organe consultatif a été informé que, compte tenu de sa recommandation et de la décision de la Conférence des États parties ("la Conférence") de demander au Directeur général de réduire, d'au moins 10 %, le nombre de fonctionnaires de la catégorie des administrateurs et des agents des services généraux dans les programmes non opérationnels par rapport aux chiffres approuvés pour 2012 au cours des deux ou trois prochains exercices (C-17/DEC.4 du 27 novembre 2012), le Secrétariat a supprimé 14 contrats d'assistance temporaire et postes sous contrat à durée déterminée pour 2013, et continue de tout mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé, tout en veillant à ne pas nuire à l'exécution des programmes opérationnels. Certaines mesures s'accompagnent d'un examen de tous les postes vacants pour s'assurer qu'ils demeurent nécessaires.
- 4.6 À propos des paragraphes 6.9 et 6.10, les modifications du budget-programme de 2013 ont été introduites et intégrées dans le budget-programme définitif de 2013 (C-17/DEC.4).
- 4.7 Le paragraphe 6.12 traitait notamment de la proposition de création du Bureau des stratégies et des politiques. Les questions liées à ce Bureau ont été largement débattues lors des consultations informelles sur le budget-programme pour 2013. Des représentants du Secrétariat ont abordé et résolu tous les points. Les États parties ont adopté le budget-programme de 2013 qui comprend le Bureau des stratégies et des politiques.
- 4.8 À propos du paragraphe 6.14, qui traitait de la proposition relative au Service des technologies de l'information et des communications, l'Organe consultatif a été informé qu'un montant de 250 000 euros a été prévu au titre du système de gestion électronique de documents (EDMS). L'Organe consultatif avait recommandé le report éventuel de ce système à 2014 ou une répartition des ressources nécessaires entre 2013 et 2014, compte tenu des mesures d'austérité actuelles.

L'Organe consultatif a été informé que, dans le cadre de l'examen de mi-exercice du budget de 2013, le Service des technologies de l'information et des communications demandera 125 000 euros pour financer cette initiative, sous réserve de la disponibilité des fonds et de l'approbation du Comité du budget. Les fonds restants seront inclus dans le projet de budget pour 2014 du Service des technologies de l'information et des communications, à titre prioritaire pour le prochain exercice.

5. **État de la performance financière pour l'exercice 2013 (premier trimestre de 2013)**

- 5.1 L'Organe consultatif **a examiné** le rapport du Directeur général intitulé "Recettes et dépenses de l'OIAC pour l'exercice jusqu'au 31 mars 2013" (EC-72/DG.5 du 12 avril 2013). L'Organe consultatif **a reçu** de nouvelles informations actualisées sur l'état de recouvrement des contributions au 24 mai 2013. L'Organe consultatif **a noté** que 44,9 % des contributions avaient été reçues; ce pourcentage est en baisse car certains gros contributeurs sont en retard dans leurs paiements. À la même période en 2012, ce pourcentage était de 71,1 %. Néanmoins, le Secrétariat a indiqué que le nombre d'États parties qui s'étaient intégralement acquittés de leurs contributions était passé de 70 à 72.
- 5.2 L'Organe consultatif **a réitéré la préoccupation** qu'il avait exprimée au paragraphe 5.3 du document ABAF-33/1, à savoir qu'au 31 mars 2013, 33 États membres avaient des arriérés de contributions annuelles au titre d'exercices antérieurs, d'un montant égal ou supérieur au montant des contributions dues par eux pour 2011 et 2012¹. L'Organe consultatif **a recommandé** que le Conseil exécutif ("le Conseil") encourage ces États membres à régulariser le paiement de leurs contributions annuelles dues, en recourant, si nécessaire, aux plans pluriannuels de paiement établis à cette fin, que la Conférence a approuvés à sa onzième session (C-11/DEC.5 du 7 décembre 2006). Le Secrétariat a informé l'Organe consultatif qu'il rappelait périodiquement aux États parties de s'acquitter de leurs obligations à cet égard. Bien qu'aucun nouvel État partie n'ait signé de plan pluriannuel de paiement, le nombre d'États parties qui ont perdu leur droit de vote avait baissé de deux (de 35 à 33) au 31 mars 2013.
- 5.3 Ainsi qu'il est précisé au paragraphe 5.5 du document ABAF-33/1, qui porte sur l'état des crédits ouverts par programme de financement, l'Organe consultatif **a réitéré** sa recommandation que le Secrétariat mette tout en œuvre pour utiliser les crédits disponibles de façon efficace et dans toute la mesure possible, conformément au budget-programme de 2013. Le Secrétariat a informé l'Organe consultatif que des rapports en temps réel sont fournis aux directeurs de programme afin de faciliter leur tâche. En outre, les trois principaux programmes sont priés de fournir une mise à jour

¹

Le paragraphe 8 de l'Article VIII de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") dispose ce qui suit : "Un membre de l'Organisation en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut pas participer au vote à l'Organisation si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées". Pour évaluer les droits de vote des États membres au cours d'une année donnée, le Secrétariat, comme le veut la pratique établie, ne tient pas compte, dans le calcul des arriérés, de tout montant toujours dû pour l'exercice en cours, et ne prend en considération que les montants dus au titre des contributions annuelles des années précédentes. Les États membres qui ont adhéré à la Convention au cours des deux années écoulées ne sont pas inclus dans cette évaluation.

mensuelle de l'utilisation qu'ils font de leurs ressources et de procéder à un examen de mi-exercice. Le Secrétariat a souligné le fait qu'au cours des six derniers exercices, le solde inutilisé du budget a été positif : 2007 : 6,7 %, 2008 : 5,2 %, 2009 : 4,1 %, 2010 : 2,1 %, 2011 : 3,4 % et 2012 : 3,6 %.

- 5.4 En ce qui concerne les engagements non réglés figurant à l'annexe 10 du document EC-72/DG.5, l'Organe consultatif **a noté** que, à quelques rares exceptions près, ils devraient normalement être liquidés peu après la fin de l'exercice financier. Habituellement, la majorité des engagements non réglés sont liquidés avant le 30 mars. Dans le cas contraire, des questions peuvent être posées quant à la validité des engagements non réglés déclarés dans les états financiers. Fin 2012, une proportion très importante des engagements non réglés de certains fonds d'affectation spéciale n'avaient pas été liquidés, sans que des explications précises soient fournies. L'Organe consultatif **a recommandé** un suivi étroit des engagements non réglés et que les états financiers contiennent des explications sur les liquidations ou annulations tardives signalées en fin d'exercice.

6. États financiers de l'OIAC et rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

- 6.1 Bien que son rapport ne soit pas finalisé, le Commissaire aux comptes a présenté ses premières constatations sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2012. L'Organe consultatif examinera le rapport final du Commissaire aux comptes à sa prochaine session.
- 6.2 L'examen des vérificateurs n'a révélé aucune lacune ou erreur de nature à compromettre l'exactitude, l'exhaustivité et la validité des états financiers dans leur ensemble; le Commissaire aux comptes formulera une opinion sans réserve au sujet des états financiers de l'OIAC pour 2012. L'Organe consultatif **s'est félicité** de la qualité du travail mené par le personnel du Secrétariat pour établir les deuxièmes états financiers conformes aux normes IPSAS.
- 6.3 Le Commissaire aux comptes a évoqué l'absence d'une politique de l'OIAC visant à recouvrer les dépenses d'appui aux programmes et a noté que les contributions volontaires avaient augmenté, passant de 1,1 million d'euros en 2010 à 1,9 million d'euros en 2011, puis à 6,2 millions d'euros en 2012. Les dépenses d'appui n'étant pas facturées, le coût de gestion de ces fonds est supporté par le budget ordinaire. Bien que l'Organisation ait l'intention de facturer des coûts de 7 % au titre des dépenses d'appui aux programmes sur toutes les contributions volontaires importantes, le Commissaire aux comptes a recommandé de facturer des coûts de 7 % sur toutes les contributions volontaires, indépendamment de leur enveloppe. L'Organe consultatif **a réitéré** sa recommandation d'officialiser les lignes directrices et les procédures d'imputation de coûts d'appui aux programmes.
- 6.4 Le Commissaire aux comptes a noté que l'actif net/situation nette de l'Organisation montrait un solde négatif de 3,5 millions d'euros, essentiellement dû au passif social à long terme non provisionné. Bien que cette situation ne crée pas de difficulté et ne représente pas un problème à court terme pour l'Organisation, le Commissaire aux comptes a recommandé d'examiner des options de financement de ce passif.

L'Organe consultatif **a recommandé** que le Secrétariat suive la situation et fasse rapport le cas échéant.

- 6.5 Le Commissaire aux comptes a réitéré sa recommandation concernant l'actuel progiciel de gestion intégré (PGI). Même s'il répond aux exigences actuelles et permet d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, il pourrait être nécessaire de revoir le PGI afin qu'il puisse répondre aux besoins opérationnels futurs du Secrétariat, à mesure que l'OIAC évolue. Afin de répondre intégralement aux exigences des normes IPSAS, le personnel du Secrétariat doit passer en revue et corriger manuellement plus de 16 000 saisies de transactions. L'Organe consultatif **s'est déclaré** encore préoccupé par les risques potentiels que cette situation présente pour l'Organisation.
- 6.6 L'Organe consultatif **a examiné** si le Fonds de roulement avait été utilisé pour combler les déficits de liquidités dus aux retards dans la réception des contributions mises en recouvrement et à la gestion de trésorerie, et si son montant actuel de 9,9 millions d'euros était suffisant. L'Organe consultatif **a recommandé** de revoir le montant du Fonds de roulement et de le fixer en fonction du schéma des encaissements et décaissements.
- 7. Rapport du Bureau du contrôle interne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012**
- 7.1 L'Organe consultatif **a noté** l'exposé présenté par le Secrétariat sur le rapport annuel du Bureau du contrôle interne pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 (EC-72/DG.2 C-18/DG.3).
- 7.2 Le programme de travail du Bureau du contrôle interne pour 2012 a donné lieu à 12 rapports finals contenant 82 recommandations au total, dont 14 recommandations fondamentales. Le Bureau du contrôle interne présente des rapports trimestriels au Directeur général et au Conseil de direction sur l'état de l'application de ses recommandations. L'Organe consultatif **a noté** toutes les recommandations et préoccupations formulées dans le rapport et **a encouragé** le Directeur général à appliquer les recommandations en temps utile.
- 7.3 L'Organe consultatif **a noté** qu'au 31 décembre 2012, le taux cumulatif d'application des recommandations du Bureau du contrôle interne s'établissait à 85 %, par rapport à 84,2 % au 31 décembre 2011. S'agissant des recommandations fondamentales, 68 des 85 recommandations (80 %) qui ont été formulées depuis 2008 ont été appliquées.
- 7.4 L'Organe consultatif a été informé qu'en septembre 2012, le Conseil néerlandais d'agrément (RvA) a effectué une visite d'évaluation détaillée. Après rectification de trois points mineurs de non-conformité, l'agrément de l'OIAC en tant qu'Organisation certifiée conforme à deux normes ISO² a été prorogé jusqu'en avril 2017. L'Organe consultatif **a félicité** le Bureau du contrôle interne pour ce qu'il a accompli.

² ISO = Organisation internationale de normalisation.

- 7.5 L'Organe consultatif **a noté** que la direction n'a apporté aucune réponse aux recommandations relatives à l'audit n° OIO/12/08 intitulé "Audit des contrôles de l'organisation des cours de formation par la Division de la coopération internationale et de l'assistance". L'Organe consultatif **a recommandé** que les rapports futurs incluent une réponse de la direction pour chacune des recommandations formulées.
- 7.6 L'Organe consultatif **a noté** que certaines observations du Bureau du contrôle interne résultaient de l'application de directives administratives désuètes et peu pratiques, qui nécessitent fréquemment des demandes de dérogation. L'Organe consultatif **a recommandé** que des efforts particuliers soient déployés pour recenser et évaluer les directives administratives qui présentent des difficultés, en vue de les modifier.
- 7.7 L'Organe consultatif **a noté** que certaines observations contenues dans le rapport recensaient des lacunes et des problèmes sans proposer de solution. Afin de faciliter le processus de prise de décisions qui permettra de résoudre ces problèmes, l'Organe consultatif **a recommandé** que le Bureau du contrôle interne procède à des analyses comparatives plus poussées, le cas échéant, entre les pratiques actuelles de l'OIAC et celles d'autres organisations internationales.

8. Questions diverses

Grandes lignes d'un plan d'action sur les modalités d'application de la gestion axée sur les résultats au sein de l'OIAC

- 8.1 À sa trente-deuxième session, l'Organe consultatif a demandé au Secrétariat de donner une vision globale et de fournir un plan d'action sur les modalités d'application actuelles et futures de la gestion axée sur les résultats (GAR) par l'OIAC, qui devrait préciser la stratégie, les ressources nécessaires ainsi que l'échéancier et contenir des exemples pro forma du projet de budget-programme pour 2013 (paragraphe 7.2 du document ABAF-32/1 du 7 juin 2012 et paragraphe 4.5 du document ABAF-33/1).
- 8.2 En 2005, l'OIAC a introduit la budgétisation axée sur les résultats et, en 2010, elle a décidé de passer au stade supérieur et de lancer le processus d'introduction de la GAR. Afin que les directeurs de programme et leur personnel se familiarisent avec les principes et les concepts de la GAR, il était essentiel qu'ils en acquièrent une bonne connaissance. À cette fin, sept ateliers sur la GAR ont été organisés en 2011.
- 8.3 En 2012, dans le cadre de la préparation du budget-programme pour 2013, une formation individuelle supplémentaire à la GAR a été dispensée dans l'objectif d'améliorer les déclarations de résultats et les indicateurs clés de performance. L'Organe consultatif et les délégués ont également reçu une formation à la GAR pendant la soixante-cinquième session du Conseil.
- 8.4 L'Organe consultatif **a examiné** les documents pro forma du budget-programme pour 2013 établis conformément aux principes de la GAR. L'Organe consultatif **a noté** que, conformément aux principes de la GAR, le format révisé vise à faire ressortir les objectifs des programmes et les indicateurs clés de performance. En conséquence, une normalisation précise et significative prend toute son importance pour une meilleure évaluation des performances, dans la mesure où le document du budget servira désormais d'outil d'évaluation des performances de gestion.

L'Organe consultatif **a recommandé** que des efforts supplémentaires soient déployés pour préciser davantage les objectifs des programmes et les indicateurs clés de performance, en faisant appel à des experts externes si nécessaire.

- 8.5 L'Organe consultatif **a noté** que le but de la budgétisation axée sur les résultats était de corrélérer les ressources et les objectifs de performance en mettant l'accent sur les résultats à atteindre dans le cadre du programme de travail plutôt que sur l'examen classique des postes budgétaires. L'Organe consultatif **a discuté** de la suppression éventuelle ou du maintien des tableaux des ressources financières (par objet de dépense) dans les budgets futurs.
- 8.6 L'Organe consultatif **a souligné** l'importance du rapport sur l'exécution des programmes dans le contexte de la GAR et de la façon dont ses résultats et conclusions sont validés. L'Organe consultatif **a recommandé** de faire éventuellement appel au Commissaire aux comptes pour garantir la validité des résultats présentés.
- 8.7 L'Organe consultatif **a réitéré** sa précédente recommandation de passer en revue le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'Organisation à la lumière d'une possible modification du format de présentation du budget. Toutes les modifications éventuelles du Règlement financier et des Règles de gestion financière devront être présentées globalement et non selon une approche fragmentaire.

Présentation de la feuille de route relative au progiciel de gestion intégré pour 2013 et 2014

- 8.8 Dans le paragraphe 7.4 du document ABAF-33/1, l'Organe consultatif demandait au Secrétariat d'établir un rapport de suivi sur les options d'atténuation des risques associés au PGI actuel. L'Organe consultatif a été informé que le Secrétariat avait procédé à la mise en œuvre de l'option B présentée dans le rapport d'évaluation des risques associés au PGI. Un groupe de travail sur le PGI a été créé et a approuvé une feuille de route visant à améliorer et à automatiser les procédures ainsi qu'à atténuer certains des risques évoqués dans le rapport. Une feuille de route pour 2013 et 2014 a été présentée.
- 8.9 Le plan actuel d'analyse de gestion comprend le système intégré d'établissement des rapports financiers et le processus automatisé d'engagement de dépenses, ce qui réduira considérablement, et dans certains cas éliminera, le recours aux transactions comptables manuelles. L'Organe consultatif **a noté** que, bien que des améliorations importantes soient proposées et mises en œuvre, *SmartStream* est un système désuet incapable d'intégrer l'ensemble des procédures administratives du Secrétariat.
- 8.10 L'Organe consultatif **a recommandé** la création d'un groupe spécial qui serait chargé d'évaluer toutes les procédures en vigueur, en vue de les rationaliser et de les optimiser. Cet exercice est nécessaire non seulement pour améliorer les procédures en vigueur mais également pour préparer un éventuel passage à un PGI totalement intégré. Un tel système coûterait à l'Organisation quelque 6 millions d'euros, sur une période de trois ans. L'Organe consultatif **a demandé** à être tenu informé de l'évolution de la situation.

Virements de crédits en 2012

- 8.11 L'Article 4.6 du Règlement financier dispose que le Conseil est notifié de tout virement de crédits entre sous-programmes. En 2012, aucun virement n'a été supérieur à 15 % des crédits ouverts à l'origine.
- 8.12 L'Organe consultatif a été informé que les virements ont concerné principalement les traitements des fonctionnaires et les dépenses communes de personnel, qui ont été supérieurs aux crédits inscrits au titre du sous-programme respectif, ainsi que les honoraires des consultants. Les virements nécessaires se sont élevés à 559 200 euros, soit 0,79 % du budget total, en baisse par rapport aux virements nécessaires en 2011, qui s'étaient élevés à 1 118 129 euros, soit 1,58 % du budget total. Les dépenses standard calculées pour établir le projet de budget-programme pour 2014 tiendront compte de ces virements dans l'objectif d'affiner davantage le processus d'établissement du budget.

9. Prochaine session et ordre du jour

L'Organe consultatif a **adopté** l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa trente-cinquième session, qui se tiendra du 2 au 6 septembre 2013 :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Examen du rapport de la session précédente.
5. État de la performance financière pour l'exercice 2013 (premier semestre de 2013).
6. Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.
7. Projet de budget-programme pour 2014 (y compris le plan à moyen terme et le rapport sur l'exécution des programmes en 2012).
8. Questions diverses.
9. Prochaine session et ordre du jour.
10. Adoption du rapport.

10. Adoption du rapport

L'Organe consultatif a **adopté** le rapport de sa trente-quatrième session le 29 mai 2013.

Annexe : Liste des notes d'information et autres documents présentés à la trente-quatrième session de l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières

Annexe

**LISTE DES NOTES D'INFORMATION ET AUTRES DOCUMENTS PRÉSENTÉS
À LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DE L'ORGANE CONSULTATIF
SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

	Titre
1.	Ordre du jour de la trente-quatrième session de l'Organe consultatif
2.	Rapport de la trente-deuxième session de l'Organe consultatif (ABAF-32/1)
3.	Note du Directeur général : Commentaires sur le rapport de la trente-deuxième session de l'Organe consultatif (EC-69/DG.8 du 29 juin 2012)
4.	Rapport de la trente-troisième session de l'Organe consultatif (ABAF-33/1)
5.	Note du Directeur général : Commentaires sur le rapport de la trente-troisième session de l'Organe consultatif (EC-70/DG.16 du 20 septembre 2012)
6.	Document informel : Réponses aux questions soulevées au sujet du rapport de la trente-troisième session de l'Organe consultatif
7.	Rapport du Directeur général : Recettes et dépenses de l'OIAC pour l'exercice jusqu'au 31 mars 2013 (EC-72/DG.5)
8.	États financiers de l'OIAC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 (avant-tirage)
9.	Note du Directeur général : Rapport annuel du Bureau du contrôle interne pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2012 (EC-72/DG.2 C-18/DG.3)
10.	Note du Directeur général : Application en 2012 des recommandations contenues dans le rapport annuel 2011 du Bureau du contrôle interne (EC-72/DG.3)
11.	Note du Directeur général : Virements de crédits en 2012 (EC-71/DG.14 C-18/DG.2 du 5 février 2013)
12.	Déclaration d'ouverture du Directeur général à la trente-quatrième session de l'Organe consultatif
13.	Note du Secrétariat technique : Proposition de candidature à l'Organe consultatif (EC-72/S/1 du 25 mars 2013)
14.	Document informel : Version pro forma du budget-programme pour 2013 en vue de l'application future de la GAR – Tous programmes (paragraphe 4.5 du rapport de la trente-troisième session de l'Organe consultatif, en date du 30 août 2012)
15.	Document informel : Version pro forma du budget-programme pour 2013 en vue de l'application future de la GAR – Programme Vérification, y compris les annexes (paragraphe 4.5 du rapport de la trente-troisième session de l'Organe consultatif, en date du 30 août 2012)
16.	Document informel : Grandes lignes d'un plan d'action sur la gestion axée sur les résultats à l'OIAC